

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 65  
Reçu en Préfecture le : 18/12/2024  
ID Télétransmission : 033-213300635-20241217-139653-DE-1-1

Date de mise en ligne : 19/12/2024

certifié exact,

**Séance du mardi 17  
décembre 2024  
D-2024/441**

**Aujourd'hui 17 décembre 2024, à 10h09,**

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

**Monsieur Pierre HURMIC - Maire**

Suspensions de séance de 12H05 à 12H17 et de 12H53 à 14H16

### **Etaient Présents :**

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Monsieur Maxime ROSSELIN, Monsieur Maxime PAPIN, Madame Léa ANDRE, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT,

Monsieur Maxime ROSSELIN présent jusqu'à 12H05, Monsieur Patrick PAPADATO présent à partir de 12H20, Monsieur Maxime GHESQUIERE absent de 14H16 à 17H00

### **Excusés :**

Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES,

## **Structure d'accueil de la Petite Enfance Berge du lac. Présentation du rapport annuel de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Information au Conseil Municipal**

Madame Fannie LE BOULANGER, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Depuis le 1<sup>er</sup> août 2017, l'exploitation, la gestion et l'entretien de l'établissement multi-accueil de 60 places situé dans la ZAC de la Berge du Lac à Bordeaux (33300), étaient assurés par la société People & Baby au travers d'un contrat portant délégation de service public. Ce contrat a pris fin le 31 juillet 2023.

Par délibération du 8 février 2022, la Ville de Bordeaux a approuvé le principe du renouvellement de la concession de service public s'agissant de la gestion et de l'exploitation de l'établissement multi-accueil de la petite enfance « Berge du Lac », à compter du 1<sup>er</sup> août 2023 et ce, jusqu'au 31 juillet 2028.

Par délibération du 4 avril 2023, le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux a approuvé le choix de l'association Léo Lagrange Sud-Ouest comme nouveau délégataire. La Ville de Bordeaux lui a confié, par contrat de délégation de service public signé le 5 mai 2023, l'exploitation de l'établissement multi-accueil petite enfance situé dans la ZAC de la Berge du

Lac à Bordeaux. Ce contrat, d'une durée de 5 ans, a pris effet le 1<sup>er</sup> août 2023 et expirera le 31 juillet 2028. Conformément au contrat, une société dédiée a été créée par l'association Léo Lagrange Sud-Ouest, la société PETITE ENFANCE LES BERGES DU LAC, et cette dernière s'est substituée dans la gestion du contrat à l'association Léo Lagrange Sud-Ouest.

Conformément à l'article L. 3131-5 du Code de la commande publique, les délégataires doivent remettre à l'autorité concédante un rapport annuel. Son examen vous est présenté sur la base de la présente synthèse conformément à l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **I. Présentation générale de la crèche**

La crèche a ouvert ses portes le 3 décembre 2012 dans le secteur de Ginko. Elle dispose de 60 places et est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 19h. Du fait du changement de délégataire, la crèche Berge du lac a été fermée du 1<sup>er</sup> au 26 août 2023. La société Petite

Enfance les Berges du Lac a repris en gestion la crèche Berge du lac le 1<sup>er</sup> août 2023. L'ouverture au public, initialement prévue le 28 août 2023, n'a pu avoir lieu, la PMI n'ayant pas autorisé la structure à ouvrir. La crèche a finalement ouvert ses portes au public le 4 septembre, mais avec un agrément PMI réduit à 50 berceaux.

Les places sont attribuées par la Ville dans le cadre de l'Offre de Service Petite Enfance, selon les règles d'attribution définies par la Ville.

Les locaux de la crèche sont situés en R+2 d'un ensemble immobilier composé également d'un groupe scolaire et comportent différents espaces avec :

- 3 salles d'unités de vie équipées de biberonnerie, dortoirs et salles de change ;
- Des salles d'activités mutualisées avec une pataugeoire, une bibliothèque, une salle d'éveil sensoriel "snoezelen" et une salle d'art plastique pour les créativité ;
- Des locaux techniques communs : bureau de direction, bureau, locaux de rangements, cuisine équipée pour de la réalisation sur place, lingerie-buanderie, WC, local poussettes, vestiaires, cuisine du personnel, salle de réunion.

Ces locaux sont complétés par 3 terrasses.

## II. Evolution de l'activité

er  
Concernant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 juillet 2023 : People & Baby

Sur la période, 68 enfants ont été accueillis au sein de la crèche sur 145 jours d'ouverture. Cela représente 76 contrats en accueil régulier et 14 en accueil occasionnel.

Afin d'améliorer l'occupation, People & Baby a communiqué régulièrement sur les places disponibles.

La crèche a subi une baisse du niveau d'activité et est en dessous des prévisions contractuelles :

- un taux de présentéisme physique<sup>1</sup> de 63% (contre 77% prévus au contrat), soit 54 304 heures de présence des enfants ;
- un taux de présentéisme financier<sup>2</sup> de 74,5% (contre 89% prévus au contrat), soit 63 738 heures facturées aux familles ;
- un taux de facturation<sup>3</sup> de 117,4%.

En 2023, la participation moyenne des familles a été de 1,24 €. 25 familles (soit 33%) payent moins de 0.60 € de l'heure. Rappelons que la règle de la Ville est de réserver au moins 15% de ses places en crèches à des familles qui payent moins de 0.60 € de l'heure.

4 places entreprises sont prévues au contrat. Les recettes entreprises sont plus basses que le prévisionnel en raison d'un contrat avec le SRIAS avec un tarif assez bas (absence d'impact pour la Ville).

La directrice de la crèche a participé aux commissions d'attribution des places ainsi qu'aux permanences d'accueil telles qu'exigées par la Ville.

Concernant la période du 28 août au 31 décembre 2023 : Société Petite Enfance Les Berges du Lac – Leo Lagrange

L'ouverture de la crèche, initialement prévue le 28 août, a dû être décalée au 4 septembre, faute pour la société Petite Enfance les Berges du Lac d'avoir obtenu l'agrément de la PMI dans les temps<sup>4</sup>.

De plus, au vu des effectifs de l'équipe en place, l'agrément de la PMI a été réduit à 50 berceaux. Depuis lors, la Société Petite Enfance les Berges du Lac a proposé plusieurs plans d'actions de recrutement. En parallèle, la Direction de la petite enfance a mis en place un suivi rapproché en lien notamment avec ces difficultés, avec des points hebdomadaires et des visites mensuelles de la crèche. La responsable de secteur de LLSO a démissionné en décembre 2023 et a été remplacée par un nouveau responsable.

Par ailleurs, la Ville a mis en demeure le Délégué de :

- l'application de la pénalité n°2 prévue à l'article 51 du contrat relative à l'interruption partielle du service (obtention d'un agrément à 50 enfants au lieu de 60 enfants) ; soit 400 euros par constat journalier ;
- l'application de la pénalité n°7 prévue à l'article 51 du contrat relative au manquement du Délégué à ses obligations en matière de gestion du personnel (nombre d'ETP moyen constaté de 19,4 contre 25,6 prévu au contrat) ; soit une pénalité de 2 000 euros.

Le montant des pénalités n°2 et n°7 estimées pour l'année 2023 est de 34 000 euros.

---

1 Le taux de présentéisme physique est égal au nombre d'heures de présence des enfants divisé par la capacité d'accueil.

2 Le taux de présentéisme financier est égal au nombre d'heures facturées aux familles divisé par la capacité d'accueil.

3 Le taux de facturation correspond au taux « heures facturées/heures réalisées ».

4 Ce retard a occasionné l'application au délégué d'une pénalité de 7 000 euros conformément au contrat.

A noter : l'agrément est repassé à 60 places en octobre 2024.

Sur cette période, la crèche a été ouverte 80 jours et a accueilli 51 enfants.

L'activité de la crèche est bien en dessous des prévisions sur cette période de l'année 2023 :

- Taux de présentéisme physique<sup>5</sup> de 60,28% (contre 66,73% prévus au contrat), soit 27 729 heures de présence des enfants ;
- Taux de présentéisme financier<sup>6</sup> de 68,98% (contre 75,41% prévus au contrat), soit 31 729 heures facturées aux familles ;
- Un taux de facturation<sup>7</sup> de 114% (contre 113% prévus au contrat).

La participation moyenne des familles a été de 1,19 €. 20 familles payent moins de 0.60 € de l'heure (soit 37% des familles, ce qui est au-dessus des règles OSPE).

La directrice de la crèche a participé aux commissions d'attribution des places ainsi qu'aux permanences d'accueil telles qu'exigées par la Ville.

### III. La qualité du service

er  
Concernant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 juillet 2023 : People & Baby

#### **Projet pédagogique**

Les axes pédagogiques de la crèche sont tournés vers la motricité libre, l'autonomie des enfants, le « prendre soin de soi » et l'importance de la nature.

People and Baby a, parallèlement, poursuivi son projet pédagogique « Génération durable », fondé sur des engagements socio-environnementaux, au travers de nombreuses activités autour des axes suivants :

- Axe nature : ateliers autour de la nature, mise à disposition d'éléments naturels dans les espaces de jeux, ateliers plantations, jardins potagers, animaux en visite dans la crèche, sortie à la ferme pédagogique, au part le clown chocolat et au lac, etc.
- Axe zen : ateliers de relaxation, salle zen, yoga, carte émotion et utilisation, ateliers permettant la décharge des tensions.
- Axe communication : communication gestuelle, ateliers autour du conte et de l'expression, rituels histoires et chansons, communication positive, supports photos pour associer les mots à un visuel.
- Axe beau : réaménagement, achats de nouveau matériel en bois, de plantes, harmonisation des couleurs, création d'un mur artistique pour mettre en valeur les créations des enfants, veille sur le choix musical dans les espaces de vie, veille sur l'ambiance lumineuse en privilégiant la lumière naturelle.
- Axe ouverture sur le monde : éveil aux langues étrangères, ateliers artistiques, scientifiques, choix musicaux, de livres, de peintures d'artistes, sculpture pour travailler une thématique, célébration des fêtes du monde entier, création d'un mur des bonjours du monde entier, invitation des parents pour chanter dans leur langue natale.

L'Art thérapeute a poursuivi ses propositions d'ateliers diversifiés pour les enfants, avec le concours des équipes. De plus, l'association Lire et faire lire est intervenue, tout comme l'association « afrika zik » pour un atelier marionnettes. Enfin, un projet de transition avec l'école Vaclav Havel a été réalisé le 16 mai 2023.

#### **Communication auprès des familles et soutien à la parentalité**

Les parents ont accès à l'application Crèche Connect (transmission autour du vécu de l'enfant et de son plaisir en crèche). Le délégataire a également transmis aux familles tout au long de l'année des fiches « Actus parents » pour leur présenter les ateliers pédagogiques, les informer sur la vie de la crèche et les événements à venir et pour faire des focus sur des sujets

---

<sup>5</sup> Le taux de présentéisme physique est égal au nombre d'heures de présence des enfants divisé par la capacité d'accueil.

<sup>6</sup> Le taux de présentéisme financier est égal au nombre d'heures facturées aux familles divisé par la capacité d'accueil.

<sup>7</sup> Le taux de facturation correspond au taux « heures facturées/heures réalisées ».

spécifiques et des actions solidaires.

Les parents ont participé à différents événements et rencontres (réunion de rentrée, réunion avec le service qualité P&B le 12 janvier, 2 cafés parents en février et avril sur les thèmes de l'acquisition de la propreté et du zéro écran, fête de Noël et fête de fin d'année) et ont été sollicités pour la réalisation de deux œuvres collectives sur les thèmes de l'arbre généalogique et de la danse.

### **L'équipe**

Au 31 juillet 2023, l'équipe compte 25 professionnels, représentant 23,8 Equivalents Temps pleins (ETP) et 19,8 ETP auprès des enfants. 60% sont diplômés<sup>8</sup> (contre 54% prévus au contrat). Le nombre d'ETP moyen a été de 23,8 (au-dessus des engagements contractuels de 22,7 ETP).

Cette équipe est complétée par un médecin RSAI et une psychologue, présents chacun 6 heures par mois.

Le personnel a bénéficié de 6 formations représentant 49 heures de formation sur l'année. Le personnel a également participé à une journée pédagogique le 19 mai 2023.

### **Encadrement réalisé par le siège**

Le responsable opérationnel a accompagné la directrice de différentes manières : 6 visites, 30 points téléphoniques/visios, 6 réunions, 3 séances d'analyses de pratique, un audit « pédagogique, sécurité et qualité ».

### **Satisfaction des parents**

Une enquête a été réalisée en juillet 2023 et affiche un taux de satisfaction de 81,5% avec une participation de seulement 8 familles, ce qui est peu significatif.

### **Alimentation**

La cuisine est réalisée sur place par une cuisinière. La livraison des denrées est réalisée par la société API. Le délégataire respecte ses engagements contractuels avec 50% d'aliments biologiques et 3 composantes issues de l'agriculture biologique par jour et par tranche d'âge.

### **Contrôles opérationnels de la Ville**

La Direction de la Petite Enfance et des familles et la Direction des bâtiments de Bordeaux Métropole ont visité la crèche le 13 janvier 2023, afin de s'assurer du bon entretien et de la maintenance du bâtiment. Un compte-rendu de visite détaillant les réparations à réaliser a été transmis au délégataire et a fait l'objet d'un suivi en 2023.

En parallèle, le délégataire a transmis, à la demande de la Ville, les contrats et documents relatifs à l'entretien préventif et au contrôle des installations, aux interventions de réparation, aux contrats d'assurance et aux contrôles bactériologiques réalisés.

Les services de la Ville ont visité la crèche à plusieurs reprises. Ils ont également contrôlé les listes des enfants accueillis en lien avec l'état du personnel et réalisé des échanges réguliers avec la directrice de la crèche et le coordinateur de People & Baby.

Les problèmes de température sur la crèche ont perduré, malgré l'intervention de la Ville. La situation est revenue à la normale.

Concernant la période du 28 août au 31 décembre 2023 : Société Petite Enfance les Berges du Lac – Leo Lagrange

---

<sup>8</sup> Correspond au pourcentage d'employés ayant un diplôme dit de rang 1 : Educateur de jeune enfant, puéricultrice, infirmière, auxiliaire de puériculture, psychomotricien.

## **Projet pédagogique**

Au quotidien, les différents espaces de la crèche sont utilisés par les enfants :

- La salle de psychomotricité : parcours moteurs, structure avec toboggan ;
- La salle d'art plastiques : activités manuelles, en groupe restreint ;
- La bibliothèque : temps calmes, à travers la lecture d'histoires ou observation des images, temps de comptines ;
- La salle snoezelen : espace sensoriel utilisé en petit groupe pour l'éveil aux sens, parler des émotions, faire un temps calme ;
- Les terrasses extérieures : draisienne, jeu de bascule, cabane, toboggan.

Chaque mois, l'équipe de la crèche propose aux enfants des thèmes afin de varier les activités. Cela permet également de faire une animation en fin de mois pour fêter la thématique avec les parents. Ainsi, au mois d'octobre, le thème « orange », en référence à Halloween et aux couleurs d'automne, a permis aux enfants de réaliser plusieurs décorations, des sablés citrouille et de se déguiser durant une journée. Le mois de novembre a été consacré au thème médiéval (préparation de châteaux avec des boîtes en cartons, couronnes et épées en papier). Au mois de décembre, sur le thème « rouge », la crèche a entièrement été décorée par les équipes et les enfants.

Des ateliers pâtisserie sont régulièrement organisés. Les enfants préparent alors leurs goûters.

Les jeux en extérieur ont lieu quotidiennement, sur les terrasses. Des sorties sont également souvent organisées près du lac ou à la ferme pédagogique.

## **Communication auprès des familles et soutien à la parentalité**

Les parents ont été conviés à une réunion de rentrée le 5 octobre, afin de pouvoir échanger sur les différents projets de l'année et répondre à leurs interrogations à la suite du changement de délégataire.

Au quotidien, les parents et les professionnels échangent oralement et par le biais du « carnet de voyage » de l'enfant, qui fait le lien crèche/maison avec des photos des activités phares. Des informations sont régulièrement diffusées par mail ou affichage (notamment, des affichages de photos sont faits devant chaque unité de vie).

En décembre, un espace parent a été mis en place à l'entrée de la crèche. Chaque mois, un thème différent sera abordé via des affichages. La direction sera à la disposition des parents 2 fois par mois pour échanger sur ce thème, autour d'un café. Au mois de décembre, le thème du café parents était le sommeil.

Une fête a clôturé la fin d'année.

## **L'équipe**

Au 31 décembre, l'équipe se compose de 23 professionnels, dont 17 Equivalents Temps Pleins (ETP) auprès des enfants, et une apprentie. 9 sont diplômés, soit 47,36% sont diplômés<sup>9</sup> (vs 53% prévus au contrat). Voici sa composition :

- 1 directrice ;
- 1 adjointe ;
- 1 infirmière ;
- 1 EJE ;
- 1 psychomotricienne ;
- 4 auxiliaires de puériculture ;
- 10 aides auxiliaires ;
- 3 agents de service ;
- 1 cuisinier.

Le nombre d'ETP moyen de septembre à décembre a été de 19,4 (contre un engagement annuel contractuel de 25,6 ETP). Comme précédemment indiqué, la Ville a mis en demeure le Délégataire de l'application de la pénalité n° 7 prévue au contrat, d'un montant de 2 000 €.

---

<sup>9</sup> Correspond au pourcentage d'employés ayant un diplôme dit de rang 1 : Educateur de jeune enfant, puéricultrice, infirmière, auxiliaire de puériculture, psychomotricien.

Cette équipe est complétée par un médecin RSAI présent 4 heures par mois, ainsi qu'une psychologue, présente une fois par mois.

En 2023, il y a eu 6 fins de CDI, dont 5 démissions. La crèche a procédé à 8 embauches en CDI et a eu recours à du personnel en CDD pour remplacer les absences ponctuelles.

Du fait du décalage de l'ouverture de la crèche au public, le personnel a bénéficié d'une semaine pédagogique (soit 35 heures), du 21 au 28 août, lui permettant d'approfondir divers sujets, tels que le langage signé associé à la parole, l'intégration de la nature au sein de la crèche ainsi que les gestes du premier secours (PSC1). Les agents de services (entretien et cuisine) ont été formés à l'HACCP.

### **Encadrement réalisé par le siège**

De l'ouverture de la crèche à fin décembre 2023, la coordinatrice de secteur a été présente sur la crèche de manière très régulière. L'équipe RH et recrutement de Léo Lagrange Sud-Ouest (LLSO) a également apporté son soutien à la directrice, dans le cadre de ses recherches de personnel. Enfin, la directrice a bénéficié d'un « marrainage » par une directrice de structure LLSO.

Un planning de réunions d'équipe, pour chaque unité de vie, a été mis en place tous les 15 jours. Des réunions avec la référente santé ont également eu lieu en octobre et novembre. La psychologue réalise un temps d'échange avec une référente par unité de vie, après avoir fait ses observations sur les groupes, tous les 1ers jeudis du mois.

Enfin, une éducatrice de jeunes enfants vient une fois tous les deux mois pour des analyses de pratique.

### **Satisfaction des parents**

Le Délégué réalise ses enquêtes de satisfaction auprès des parents entre mars et juillet. Aucune enquête n'a donc été réalisée en 2023.

### **Alimentation**

La cuisine est réalisée sur place, par un cuisinier. Les produits sont livrés par le prestataire API. Le délégué s'est engagé sur 80% d'aliments bio en septembre 2023. Cependant, seulement 44,13% des produits ont été bios en 2023 (4 mois), mais plus de 68% sont français.

Suite à ce constat, la Ville va mettre en demeure le Délégué pour appliquer la pénalité n° 27 prévue à l'article 51 du contrat, relative au non-respect de l'engagement de 80% d'alimentation biologique en grammage par jour, soit une pénalité de 1 000 euros.

De plus, la Direction de la Petite Enfance veillera au respect des engagements contractuels du délégué tout au long du reste de la délégation.

### **Contrôles opérationnels de la Ville**

La Commission de sécurité du groupe scolaire Vaclav Havel (Berge du Lac) s'est tenue le 8 décembre 2023 et a émis un avis favorable. L'état du bâtiment ne met pas en avant de risques après la période d'affaissement. Il n'est plus nécessaire de réaliser une commission de sécurité annuelle. La prochaine sera dans 5 ans.

En parallèle, le délégué a transmis, à la demande de la Ville, les contrats et documents relatifs à l'entretien préventif et au contrôle des installations, aux interventions de réparation, aux contrats d'assurance et aux contrôles bactériologiques réalisés.

Les services de la Ville ont visité la crèche à plusieurs reprises. Ils ont également contrôlé les listes des enfants accueillis en lien avec l'état du personnel et réalisé des échanges réguliers avec la directrice de la crèche et la coordinatrice de LLSO.

Un enfant a fait une chute d'un toboggan, sans conséquence.

Plusieurs cas de morsures ont conduit une famille à contacter la PMI et la Direction de la petite

enfance. Un plan d'actions a été mis en place avec LLSO pour remédier à la situation. Les familles concernées ont été reçues par la Directrice. Des temps spécifiques ont été pris avec les professionnels afin de les sensibiliser au sujet. Un travail approfondi a été mené auprès des enfants, de l'équipe et des parents, avec l'aide de la psychologue et de la RSAI.

#### **IV. Mise en œuvre des engagements en faveur de la transition écologique**

er  
Concernant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 juillet 2023 : People & Baby

En 2023, la crèche a poursuivi son projet « Génération Durable » autour d'engagements socio-environnementaux. Il intègre les points de la Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant.

Le projet de certification « Ecolo crèche » s'est poursuivi et la crèche l'a obtenu le 12 juillet 2023.

Concernant la période du 28 août au 31 décembre 2023 : Société Petite Enfance les Berges du Lac – Leo Lagrange

Depuis la certification « Ecolo crèche » (par le précédent délégataire), la crèche a conservé la même dynamique écologique avec notamment :

- Fabrication maison de consommable pédagogique : pâte à modeler, sable magique, colle, etc. ;
- Utilisation de matériel de récupération pour les activités ;
- Utilisation de produits ménagers et d'hygiène ecolabellisés.

#### **V. Mise en œuvre des engagements en matière d'insertion**

er  
Concernant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 juillet 2023 : People & Baby

Fin 2022, 11 295,91 heures d'insertion avaient été comptabilisées sur les 20 000 prévues au contrat. Aucune heure complémentaire n'a été effectuée en 2023. A noter qu'aucune pénalité n'était prévue contractuellement en cas de non-respect des engagements.

Concernant la période du 28 août au 31 décembre 2023 : Société Petite Enfance les Berges du Lac – Leo Lagrange

Le délégataire a comptabilisé 56 heures d'insertion en 2023, sur l'objectif de 10 000 heures prévus sur la totalité du contrat. Ce résultat, peu satisfaisant, fera l'objet d'une vigilance particulière durant le reste de la délégation par la Direction de la Petite Enfance.

#### **VI. L'entretien des bâtiments**

er  
Concernant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 juillet 2023 : People & Baby

Le délégataire est responsable de l'entretien des locaux et des équipements ainsi que de la maintenance.

Un sèche-linge a été changé en mai 2023. De plus, en vue de la fin de la délégation, la crèche a été repeinte par l'équipe de People & Baby.

er  
L'état des lieux de sortie a été réalisé par un huissier le 1<sup>er</sup> août 2023.

Concernant la période du 28 août au 31 décembre 2023 : Société Petite Enfance les Berges du Lac – Leo Lagrange

L'état des lieux entrant a été effectué par un huissier le 1<sup>er</sup> août.

Le délégataire est responsable de l'entretien des locaux et des équipements ainsi que de la maintenance.

Voici les principaux travaux réalisés durant l'année :

- Changement de la plonge,
- Désencombrement de la salle de psychomotricité.

Le délégataire a procédé au renouvellement de consommables, mobiliers, jouets et matériels éducatifs, etc.

## **VII. Analyse économique et financière de l'exercice 2023 du délégataire de service public de la structure d'accueil Berge du Lac**

### ***People & Baby (de janvier à juillet)***

Le montant de participation de la Ville (M1) recalculé selon les conditions du contrat est de 147 701€ portant ainsi le total de recettes à 573K€ (dont 352K€ de recettes PSU), soit un niveau inférieur au plan d'affaires (CEP), dû à un taux de PSU moins élevé que prévu et une baisse des heures facturées.

Il n'y a pas de déclenchement de pénalité M2.

Les charges d'exploitations sont moins importantes que prévues. Mais des charges exceptionnelles liés à plus d'investissements impactent de manière négative le résultat. Le Résultat net intégrant le M1 recalculé ressort ainsi à -81K€.

Le coût pour la Ville par place ressort à 2 462€, soit un niveau supérieur au CEP (montant de participation Ville plus élevé qu'au prévisionnel).

Le coût des travaux s'est avéré être supérieur au prévisionnel sur l'exploitation.

*A noter que le montant de participation ville comptabilisé par P&B diffère par rapport au montant recalculé selon les conditions du contrat qui sera versé par la Ville. Le résultat net comptable n'est donc pas le même que celui recalculé en intégrant le montant réel de M1.*

### ***Société Petite Enfance les Berges du Lac - Léo Lagrange (de septembre à décembre)***

Le montant de M1 net d'une pénalité M2 recalculé selon les conditions du contrat est de 131 083€, portant ainsi le total de recettes à 573K€ (dont 372K€ de recettes PSU), soit un niveau inférieur au CEP, dû à un taux de PSU moins élevé que prévu et une baisse des heures facturées (capacité d'accueil réduite car non obtention de l'agrément pour 60 places).

La pénalité (M2) s'appliquant sur le M1 car le taux de présentisme financier réel est inférieur au prévisionnel est d'un montant de 4 016€.

Malgré moins de charges d'exploitation, le Résultat net intégrant le M1 recalculé ressort à -52K€, s'expliquant par la baisse d'activité.

Le coût pour la Ville par place ressort à 2 185€, soit un niveau inférieur au CEP (montant de participation ville moins élevé qu'au prévisionnel).

Il n'y a pas d'alerte à ce stade, si ce n'est tout de même un point de surveillance concernant l'évolution des capitaux propres et du besoin en fonds de roulement (BFR) en 2024.

*A noter que le montant de participation Ville comptabilisé par la Société Petite Enfance les*

*Berges du Lac - Léo Lagrange diffère par rapport au montant recalculé selon les conditions du contrat qui sera versé par la Ville. Le résultat net comptable n'est donc pas le même que celui recalculé en intégrant le montant réel de M1.*

Pour votre complète information, les rapports des délégataires pour l'année 2023 ainsi que l'analyse opérationnelle, économique et financière réalisée par le délégant ont été annexés à la présente synthèse.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en prendre acte.

## **INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 17 décembre 2024

P/EXPEDITION CONFORME,

**Madame Fannie LE BOULANGER**